

Bulletin d'information
Nr. 10/87 Août 1987

Sommaire:

Avant propos	Page
<u>Services régionaux de consultation</u>	1
- Rencontre 1987 des commissions romandes des barrières architecturales	1
- Rapports d'activité 1986	2
- Coire: un service de consultation pour les Grisons	16
<u>Relations publiques</u>	17
- Campagne de RP: les conseillers en construction à la rescousse	17
<u>Informations</u>	19
- Séminaires et expositions de l'automne 1987	19
- Un programme informatique pour réaliser un guide	20
- Voyages en France et en Finlande	21
<u>Bases techniques - recherche</u>	25
- Un fabricant de fenêtres met au point une porte de balcon adaptée	26
- Détails de porte de balcon présentant un seuil de hauteur réduite	29
<u>Lu pour vous</u>	31

Avant propos

Aux conseillères et conseillers en construction
A nos autres lectrices et lecteurs

Mesdames, Messieurs,

Comme pour marquer un chiffre rond, le bulletin d'information n° 10/87 se présente à vous sous une apparence nettement plus "replète" que ses prédécesseurs. Un embonpoint dont nous nous félicitons d'autant plus qu'il témoigne du dynamisme de nos partenaires.

Dans notre édition d'été, nous publions traditionnellement tous les rapports d'activité que nous ont adressés les services régionaux de consultation. Ces rapports ont augmenté en nombre et leur contenu s'est étoffé: un signe qu'en l'espace des deux dernières années, les services régionaux se sont multipliés. Aujourd'hui, il existe, pour 26 cantons, 13 services professionnels de consultation.

L'Association suisse des invalides a fondé de nouveaux services dans les deux cantons d'Appenzell, à Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans la ville de St-Gall. Dans les Grisons, c'est à l'initiative de Pro Infirmis qu'est due l'ouverture du service de Coire. A Lucerne, le groupe de travail s'est mué en une association et, au Tessin, un architecte sera engagé à plein temps dès l'automne. Tous ces services emploient des professionnels rémunérés pour leurs activités.

Les spécialistes de la construction adaptée aux personnes handicapées ne nous tombent pas du ciel. Il faut leur donner les moyens d'agir et leur transmettre les expériences de leurs collègues. Dans ce domaine, la FTIA fait figure de novatrice: c'est en collaboration avec le Centre suisse qu'elle a préparé l'initiation de son conseiller à la construction adaptée et à l'exercice de sa nouvelle fonction. Ce service offert par le Centre suisse est, bien entendu, à la disposition de tout organisme intéressé.

Si le rôle des conseillers professionnels est déterminant, celui des commissions régionales, associant les personnes directement intéressées (groupes de pression), est non moins important. Seule l'action conjuguée des conseillers et des commissions permettra aux principes de la construction adaptée de s'imposer. Nous vous ferons donc prochainement connaître les activités et les expériences de ces groupements d'intérêts.

Pour conclure, nous attirons votre attention sur le rapport de nos cinq premières années d'activité. Vous le trouverez ci-joint. Il rend compte - notamment à nos donateurs - des résultats obtenus et témoigne de notre volonté d'aller de l'avant. Force est de constater que nous dépendons toujours de la générosité d'autrui. En effet, les cantons - à l'exception du dernier venu dans la Confédération, le Jura - ne jugent pas bon de payer les prestations variées dont le Centre suisse les fait bénéficier. Avec l'optimisme indestructible qui est le nôtre, nous espérons que les idées exposées dans notre "rapport quinquennal" finiront par nous gagner de nombreuses bonnes volontés.

Matthias Hürlimann
Architecte diplômé EPFZ
Directeur du Centre suisse

Services régionaux de consultation

Rencontre annuelle des commissions romandes des barrières architecturales

La rencontre annuelle des commissions romandes des barrières architecturales aura lieu le mercredi, 21 octobre 1987. Organisée par le canton du Jura en collaboration avec l'AJEBA, elle se tiendra au Centre St. François à Delémont. Nous prions toutes les personnes intéressées de retenir cette date.

Le programme détaillé de la rencontre et le bulletin d'inscription sont joints à ce bulletin.
Délai d'inscription: 9 octobre 1987

Rapports d'activité 1986

Page 2

Les textes qui nous sont parvenus fournissent à nouveau un intéressant aperçu des activités de quelques services régionaux de consultation. Nous adressons nos vifs remerciements aux rédacteurs qui ont pris la peine de faire le bilan de l'année écoulée. Nous espérons que ces comptes-rendus procureront des idées nouvelles et inciteront d'autres services à rédiger, à leur tour, un rapport annuel de leurs activités.

Coire:

service de consultation sur la construction adaptée Page 16

Cet été, W. Fischer, collaborateur du Centre suisse, a rendu visite à tous les services régionaux de consultation de Suisse alémanique. A Coire, il a fait la connaissance du nouveau conseiller en construction, Bruno Rüegg. Pro Infirmis Grisons a mis le service sur pied en l'espace de deux ans et engagé Monsieur Rüegg pour le diriger, le 1er septembre 1986. W. Fischer nous présente le nouveau service.



ASSOCIATION H.A.U.
"HANDICAPES ARCHITECTURE URBANISME"
27 rue Lamartine - 1203 GENEVE
Tél. 022/45.73.30

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 novembre 1986

Le 26 novembre 1986, l'ASSOCIATION H.A.U. de GENEVE a tenu son ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE, présidée par Monsieur le Professeur A. ROSSIER.

Après les salutations et remerciements d'usage, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 1985 a été adopté dans son ensemble.

RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU COMITE

Comme de coutume, le Comité s'est réuni une fois par mois, à l'exception des mois de juillet et août.

Au cours de l'exercice écoulé, le DEUXIEME GUIDE DE GENEVE A L'USAGE DES PERSONNES HANDICAPEES a été un des soucis majeurs du Comité qui a dû rechercher les fonds nécessaires pour couvrir les frais engagés. Il s'est également préoccupé de trouver l'encadrement qui s'imposait à la Commission INFORMATION, pour l'aider à réaliser son objectif.

C'est ainsi que le DEUXIEME GUIDE DE GENEVE A L'USAGE DES PERSONNES HANDICAPEES a pu être publié et à cette occasion, le Président a tenu une conférence de presse, dans les locaux de PRO INFIRMIS/GENEVE, à laquelle assistait Madame J.L. Singer, de la Fédération suisse des handicapés moteurs à Zürich.

Pour sceller la bonne collaboration établie précédemment avec le Centre suisse pour la construction adaptée à Zürich, deux membres du Comité (Madame E. Sutter-Pleines et Madame A. Prudhon, secrétaire) ont participé à l'élaboration en français de l'Exposition Itinérante du Centre, qui existait en allemand (travaux de traduction - photos - slogans.

Cette exposition, composée de panneaux pliants qui se montent et se démontent en un tour de mains est présentée à la fin de cette séance. Le Centre suisse a eu l'amabilité de mettre à disposition une importante documentation et des dossiers ad-hoc ont été composés pour être remis aux architectes présents.

Depuis janvier 1986, le Président a été intégré dans la COMMISSION ARCHITECTURE DU DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENEVE. Cette Commission qui se réunit une fois par semaine, examine tous les plans et demandes d'autorisation de construire, ce qui suscite des contrôles et des remises en question régulières.

Pour le prochain exercice, c'est Mademoiselle Mathilde van Berchem, architecte-conseil de l'Association H.A.U., elle-même en fauteuil roulant, qui tiendra le rôle d'architecte-conseil auprès du DTP.

Une nette sensibilisation se manifeste dans les milieux officiels et à titre d'exemple, il faut relever que l'immeuble du DTP et de la Police des Etrangers ont été rendus accessibles par une dalle mettant toute la place permettant d'y accéder au même niveau.

REVISION DE LA NORME CRB SNV 521 500

Le Président a été appelé à représenter PRO INFIRMIS/SUISSE et par voie de conséquence l'Association H.A.U. au sein de la Commission de travail chargée de préparer la révision de la norme. Pour combler certains manques de disponibilités du Président, c'est Monsieur Th. Nadas, architecte-conseil de l'Association qui a bien voulu assurer cette représentation à différentes reprises et en fin de séance, il nous donnera un petit résumé sur l'avancement des travaux.

Récemment, l'Association H.A.U. a été interpellée par la COMMISSION D'INTEGRATION SCOLAIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Deux membres du Comité, Mademoiselle M. van Berchem et Monsieur R. Kamerzin, vice-président ont participé à une séance de cette Commission afin de présenter l'Association H.A.U. et ses buts. Il a été convenu d'un commun accord, que cette Commission ferait appel aux services et compétences du H.A.U. chaque fois que le besoin s'en ferait ressentir.

RAPPORTS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

COMMISSION ARCHITECTURE.

La Commission Architecture est à la disposition des architectes et fonctionnaires de l'Etat qui la sollicitent et auxquels elle prodigue ses conseils. Elle consulte et étudie les plans et intervient pour faire respecter les normes ou améliorer l'accessibilité, au niveau cantonal, communal ou même privé. La Commission Architecture peut être appelée à collaborer avec les autres Commissions si les missions le demandent et les domaines abordés sont variés : ils touchent tout aussi bien les transports, que les ensembles professionnels, les lieux et centres de loisirs, les centres sportifs, les centres de cultes, les centres commerciaux, les logements, les écoles, les parkings publics, etc....

./.

Au cours de l'exercice 1985-86, les lieux suivants ont fait l'objet des activités de la Commission Architecture :

- parking sous-lacustre, parking Lombard, parking de Pré l'Evesque, parking de l'aéroport, débarcadère du Pont du Mont Blanc, quai de l'Ecole de Médecine et Pont, trottoirs / quai de départ de l'aéroport.
- nouveau siège de la Maison Dupont de Nemours, centre UBS/Acacias, Barclay Bank, différents immeubles de bureaux.
- la Comédie, le Casino-Théâtre, le musée de Penthes, l'école du Grütli, le Musée d'Art et d'Histoire, le Conservatoire de Musique, le Palais des Expositions.
- le centre sportif des Evaux, le stade Frontenex, le New Sporting.
- Confédération-Centre.
- l'Eglise de la paroisse de St Gervais, l'Eglise St Pierre.
- l'immeuble des Tulipiers, l'immeuble des Strumpfs II, Cité Nouvelle (palais des Expositions), l'immeuble situé 2 rue de Silène.
- l'école de Plan-les-Ouates, l'école des Allières, l'école Ste Clotilde.
- la permanence médicale de la Servette, les W.C. de l'Hôpital Beau-Séjour, le Jardin botanique.
- et différents travaux, tels que recherches pour étudier rayon de braquage des chaises roulantes électriques, etc

Pour l'exercice à venir, la Commission Architecture souhaiterait sensibiliser encore davantage tous les architectes et milieux concernés et les rendre plus attentifs à la notion de cheminement en particulier. Il est absolument inutile de construire les plus beaux W.C. du monde pour personnes handicapées si on ne peut accéder à l'immeuble où ils se trouvent !

La Commission Architecture projette donc, en liaison avec le Comité et d'autres Commissions, de publier une plaquette destinée aux architectes.

COMMISSION TRANSPORTS.

Au cours de l'exercice écoulé, la Commission TRANSPORTS n'a pas manifesté toute son énergie coutumière, car pour des raisons très différentes, plusieurs membres ont quitté cette Commission.

Avec le Comité, Monsieur S. Pasche, membre fidèle vient de s'appliquer à renflouer l'embarcation et l'avenir s'annonce sous de meilleurs auspices. Les participants seront plus nombreux que l'année dernière, les problèmes de locaux et de secrétariat interne sont résolus ou vont se résoudre à brève échéance.

A peine remise sur les rails, cette Commission peut déjà énoncer tout un programme d'objectifs pour l'année à venir :

- accessibilité de la gare de Cointrin,
- hauteur des quais à Cornavin et à Cointrin,
- suivi des relations avec la gare de Cornavin pour la réalisation d'une brochure d'utilisation de la gare,
- réflexion relative à la motion Wicky et les options des TPG dans le futur - réflexion relative aux cartes de stationnement pour accompagnants de personnes handicapées.

Un beau programme en perspective. Bonne chance et bon vent à la Commission Transports/version 1986-87 !

COMMISSION INFORMATION.

Pendant les premiers mois de l'exercice écoulé, la Commission INFORMATION s'est consacrée à la préparation du Guide : correction des épreuves et mise en page avec la collaboration des ateliers d'informatique de Foyer Handicap, contacts avec l'imprimeur et préparation de la mise en page.

Le Guide a été tiré à 2'000 exemplaires et les envois aux organismes concernés ont été effectués par les ateliers de Foyer Handicap. A ce jour, ce sont environ 1'000 guides qui ont déjà été diffusés. L'annonce du guide a été publiée dans différents journaux spécialisés.

Dès la rentrée de septembre, la Commission Information a commencé à vérifier l'accessibilité des salles paroissiales et communales, avec l'idée de publier des listes qui seront un parfait complément du guide. Dès que cette réalisation sera faite, la Commission Information se joindra à la Commission Architecture en vue de collaborer à la plaquette destinée aux architectes.

Madame Lucienne Caillat quitte la tête de la Commission Information n'ayant plus la disponibilité nécessaire, avec les remerciements du Comité.

BUDGET - TRESORERIE - RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES...

Les comptes sont tenus avec exactitude. Tous les frais du Guide ont été couverts par des dons : la Loterie romande, différentes banques genevoises, la Fédération suisse des handicapés moteurs à Zürich. La trésorerie est saine et Monsieur Daniel Cachin, trésorier, est remercié pour son excellent travail.

Une augmentation des cotisations est proposée afin de pouvoir assurer le fonctionnement de l'Association. Les cotisations sont donc fixées pour le nouvel exercice à Fr. 20.-- pour les membres individuels et pour les membres collectifs à Fr. 50.--.

Les vérificateurs de comptes sont réélus à l'unanimité pour une durée de deux ans et le mandat du Comité, tel qu'il se présente est aussi, anciens et nouveaux membres, renouvelé pour deux ans. La Présidence reste assurée par Monsieur le Professeur A. Rossier et la vice-présidence par Monsieur R. Kamerzin.

./.

RESUME DE MONSIEUR Th. NADAS SUR LA REVISION DE LA NORME.

Le groupe de travail chargé de préparer la nouvelle norme fournit un énorme travail, en particulier le Centre suisse pour la construction adaptée à Zürich.

Il y a déjà eu 6 séances et si tout va bien, la nouvelle norme devrait sortir dans le courant de l'été 1987.

Lors de la journée de rencontre des Commissions romandes des barrières architecturales, le 13 novembre courant, à Sion, à laquelle assistaient Monsieur Th. Nadas, le Vice-président et la secrétaire, l'assurance a été donnée que ce document pourrait être remis gratuitement aux architectes. Les professionnels auront donc là une source d'information enrichissante et une base de travail solide.

CONCLUSION.

Avant de terminer cette séance, le Président ajoutera encore quelques mots.

Actuellement, le plus important apparaît être non seulement l'accomplissement de ce que fait le H.A.U., mais de plus en plus une reconnaissance officielle de ses activités et qui peut se résumer en un mot :

D I A L O G U E.

Sans DIALOGUE, rien n'est possible. Le DIALOGUE est absolument vital et demeure une des pierres d'angle de l'Association H.A.U. autour de laquelle un excellent travail peut se réaliser.

Comme Monsieur Th. Nadas l'a aussi relevé, l'INFORMATION est primordiale, d'où le besoin d'éditer une plaquette d'information à l'intention des architectes et milieux concernés.

Le DIALOGUE peut se poursuivre, autour de l'EXPOSITION ITINERANTE DU CENTRE SUISSE, mise à disposition pour cette soirée qui se termine par un "petit buffet" où chacun est invité à se rendre.

Prochain rendez-vous en NOVEMBRE 1987.

Genève, décembre 1986

Andrée Prudhon
Secrétaire.

Rapport d'activités 1986/1987

Assemblée générale

La dernière assemblée générale s'est tenue le 3.6.1986 et la prochaine aura lieu le 1.6.1987.

Réunion du comité

Celui-ci s'est réuni à 4 reprises. Au cours de ces séances, il a traité des affaires ci-dessous :

Nouvelles constructions

- Après une visite au Centre de Loisirs des Franches-Montagnes du président et M. Jaggi de Bienne, handicapé en chaise-roulante, un entretien a eu lieu avec l'administrateur du Centre. Un courrier a été ensuite adressé au Centre de Loisirs en février 1987. M. Gogniat, architecte, a été associé à cette démarche.
- Le comité a écrit, en mars 1987, à la paroisse catholique de Delémont au sujet du nouveau centre paroissial. M. Reber a également contribué à ce courrier.
- Une correspondance avec le bureau d'architecture Michel Boéchat à Delémont a eu lieu en mars-avril 1987 au sujet de la transformation du restaurant du Central en pub à Delémont. M. Reber a contribué à ce travail.

Correspondance

- L'AJEBA a écrit le 4.9.1986 aux responsables de l'auberge de jeunesse de Delémont concernant l'amélioration de l'accessibilité au bâtiment.
- En août 1986, une lettre a été adressée au Ministre du Département de l'Environnement et de l'Equipement afin de soutenir la demande d'une subvention de Fr. 1'000.-- en faveur du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés.
- En décembre 1986, une requête a été adressée à la Loterie Romande et à l'Oeuvre jurassienne de secours conjointement avec Pro Infirmis Jura pour obtenir une contribution afin de financer le futur matériel informatique auquel l'AJEBA aura recours.
- Le comité a écrit en février 1987 à l'association-soeur bernoise au sujet de l'installation inexistante de WC pour handicapés au Kursaal à Berne.

- En mai 1987, un courrier a été envoyé à la paroisse catholique de Delémont au sujet de l'accès sans barrières architecturales à la chapelle du Righi.
- Une requête demandant le maintien des contrôleurs aux CFF a été envoyée en mai 1987.

Expertises

En 1986, 6 expertises ont été adressées par le service cantonal des constructions à l'AJEBA. Parmi celles-ci 2 concernent le district de Delémont, une le district de Porrentruy et 3 le district des Franches-Montagnes. A noter que les nouvelles gares de Saignelégier et Le Noirmont disposent d'un WC pour handicapés.

Rencontre romande le 13.11.1986 à Sion

5 Jurassiens ont pris part à cette journée dont le thème était : "De l'ère des pionniers à celle des professionnels". Lors de cette journée, le Centre suisse et les différentes organisations romandes ont présenté leur pratique. Le procès-verbal de cette journée est à disposition sur demande.

Nouvelle loi sur les constructions

Voir annexe.

Guide

Un groupe de travail dont le but est de réaliser un guide jurassien sur les lieux accessibles aux handicapés est composé de Mmes Jacqueline Roueche et Maryvonne Schindelholz, MM. Jean-Marie Cattin, Joël Plumey et François Miserez. Il s'est réuni à 4 reprises depuis l'automne 1986.

Après avoir recueilli les fruits de l'expérience d'un même guide dernièrement réalisé à Fribourg et Genève, le groupe est entré en contact avec les responsables de l'Atelier d'informatique du Foyer-Handicap à Genève (atelier d'occupation pour personnes handicapées) qui a travaillé sur le guide genevois. Notre but est de faire établir un programme informatique permettant d'y entrer toutes les données recueillies, d'ensuite d'en sortir celles nécessaires au guide, et par la suite de les maintenir à jour.

Un tel programme qui n'existe pas encore en Suisse serait disponible à tous les groupes intéressés à réaliser une telle tâche.

Sur la base d'un devis de Fr. 6'000.-- environ fourni par l'Atelier du Foyer-Handicap, nous avons demandé à la Fédération suisse des handicapés moteurs l'élaboration de ce programme qui est destiné à lui appartenir.

L'AJEBA en serait le premier utilisateur.

Le matériel informatique dont Pro Infirmis Jura fera l'acquisition permettra l'entrée des données sur le programme et ensuite leur gestion.

Le comité : François Miserez, président
 Anne-Françoise Reber, secrétaire
 Anne-Marie Philipoff
 Jacqueline Roueche, caissière

./.

Annexe au rapport d'activités 1986/1987

Nouvelle loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT)

- En 1983, l'AJEBA s'était déjà prononcé au stade de la consultation.
- Une commission parlementaire a examiné le projet de la loi qui lui a été soumis par le Gouvernement en 1986 et début 1987.
- Le Parlement a discuté de la nouvelle loi le 19.3.1987 en 1ère lecture.
- Par des contacts personnels avec un membre de la commission parlementaire chargée de l'examen du projet, le président a été au courant du calendrier, des tendances d'opinions, etc.
- Avec l'appui du Centre suisse de la construction et de la FSA (Fédération suisse des aveugles) 2 courriers ont été envoyés à chaque membre de la commission avec copie au président des groupes politiques et au ministre concerné.
- Les résultats obtenus sont les suivants
 - la loi ne parle que des personnes handicapées et non plus de personnes handicapées physiques
 - l'AJEBA pourra exercer un droit d'opposition sur des demandes de permis de construire déposées (art. 18 de la loi) qui concerne son champ d'action
 - le département peut exiger des aménagements simples et peu onéreux dans les immeubles existants, à l'effet d'en faciliter l'accès aux handicapés. La majorité de la commission voulait "inciter", ce qui était moins fort. Le Parlement a suivi la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission parlementaire.
- Le comité a fait paraître un article dans la presse les 7.4 et 10.4.1987 (Pays et Démocrate) pour dire sa satisfaction.

6.5.1987

COMMISSION NEUCHATELOISE DES BARRIERES ARCHITECTURALES

pour adresse :

PRO INFIRMIS, ruelle Mayor 2, 2000 Neuchâtel, tél. 038 - 25 33 88

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVEAUX BATIMENTS PUBLICS ACCESSIBLES

La patinoire du Littoral à Neuchâtel

- pour assister aux matchs ou spectacles, places réservées avec entrée au nord-est. WC surdimensionné à disposition.
- restaurant du 1er étage avec terrasse accessible par l'ouest, ascenseur-monte-charge. Pour le moment pas de WC.

Musée d'histoire naturelle, Terreaux 14 à Neuchâtel

- pour une personne en fauteuil roulant, entrée par l'Av. de la Gare. Sonner et le gardien vient vous ouvrir.
- tous les niveaux sont accessibles par un ascenseur-monte-charge.
- 2 WC surdimensionnés

Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, Jeunes-Rives

- tous les niveaux sont accessibles par un ascenseur
- 3 WC surdimensionnés au rez-de-chaussée
- aula accessible par plate-forme élévatrice extérieure

Université de Neuchâtel, Institut d'ethnologie et Musée d'ethnographie, accès Petit-Pontarlier

- entrée par ancien bâtiment (villa de Pury). Sonner et une secrétaire vous accueille.
- accès à tous les niveaux par un ascenseur trop étroit; possibilité après manoeuvres (sauf étage de la Villa).
- WC surdimensionné au sous-sol

Centre commercial Littoral, Cortaillod

- parking, bâtiment à niveau, ascenseur-monte-charge pour se rendre au 1er étage.
- WC surdimensionné
- 14 commerces réunis sous un même toit

COMMISSION NEUCHATELOISE DES
BARRIERES ARCHITECTURALES

Neuchâtel, mars 1987

R A P P O R T A N N N U E L 1 9 8 6

Au cours de l'année 1986, les tâches du Centre suisse se sont concentrées dans trois secteurs: participation active aux travaux de la commission chargée de l'élaboration de la nouvelle norme, intensification des interventions favorisant la coordination, développement des relations publiques.

Au printemps, les collaborateurs du Centre ont emménagé dans de nouveaux bureaux, plus spacieux, situés Neugasse 136, Zurich 5. Par souci de rationalisation et d'économie, ils y partagent leur infrastructure avec le "Verein integrierter Wohnen für Behinderte" (IWB).

Les organes de la fondation ont accompli leurs tâches selon l'usage désormais établi. Dix séances avec le Professeur Jaray se sont déroulées au siège de la direction du Centre suisse. Le bureau du conseil de fondation s'est réuni en février et en novembre. A l'occasion de la clôture des comptes et de l'examen du budget, il a été principalement question du financement des activités par les cantons et les donateurs privés. Lors de la 2e séance, le bureau a en outre étudié l'éventualité d'une augmentation du personnel du Centre suisse. Le conseil de fondation a tenu son assemblée annuelle le 10 juin, dans les nouveaux locaux. Il a pu constater que, d'après les premières expériences, ceux-ci donnaient entière satisfaction. Bien que le Centre suisse récolte de nombreux succès et jouisse d'un crédit grandissant, le financement de son travail reste le principal souci de son support juridique. La lutte pour l'obtention de subventions cantonales demande une persévérance sans cesse renouvelée. L'assemblée a rapidement liquidé les affaires qui lui incombent statutairement. Les membres du conseil de fondation ont ensuite saisi l'opportunité qui leur était offerte pour s'informer des nouvelles prestations du Centre suisse.

Les comptes annuels 1986 de la fondation font apparaître des dépenses globales de fr. 107'888.80, les recettes atteignant le chiffre de fr. 109'244.70. L'excédent de recettes de fr. 1'355.90

porte la fortune de la fondation à fr. 32'632.55 au total, au 31 décembre 1986. Les comptes d'exploitation présentent des dépenses et des recettes atteignant fr. 249'378.40, la contribution versée par la fondation s'élevant à fr. 107'871.35.

Si l'on s'en tient aux chiffres, les dons n'occupent qu'une place modeste. Ce résultat décevant est dû au retard avec lequel, en 1986, la Confédération et le Canton de Zurich ont attribué leurs subsides. L'horizon s'est quelque peu éclairci début 1987. La Confédération a en effet accordé au Centre suisse une contribution de fr. 80'000.--, provenant du Fonds des maisons de jeu. De son côté, le Canton de Zurich, a octroyé une somme de fr. 50'000.--, sur le "Fonds für gemeinnützige Zwecke".

Au cours de l'année faisant l'objet du rapport, le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés a donné nettement plus de poids aux relations publiques. Le développement de cette activité repose sur une large assise: expériences et bases techniques solides, documentation constamment actualisée, structures mises en place pour faciliter la création de services de consultation et de groupements d'intérêt.

La vaste documentation, régulièrement améliorée et complétée, constitue la principale source des connaissances professionnelles et de l'information. A partir du savoir qu'il accumule, le Centre suisse est capable de réunir des dossiers d'information, sur un thème spécifique. Ce matériel lui permet d'effectuer des études ou de répondre avec rapidité et compétence aux demandes qui lui sont adressées.

En 1986, l'élaboration de bases techniques s'est trouvée principalement placée sous le signe de la révision de la norme SNV 521 500. L'année précédente la préparation de l'avis sur le projet de norme avait déjà exigé un important investissement en travail. La commission chargée par la suite de la rédaction définitive du texte s'est trouvée confrontée à des problèmes fondamentaux. Ces difficultés n'ont pu être résolues qu'au prix d'études systématiques. A cet égard, il faut noter que, pour la première fois, les intérêts des personnes handicapées sensorielles - et notamment des malvoyants - ont été pris en compte avec toute l'attention requise. A côté de la norme, d'autres documents importants ont absorbé les collaborateurs du Centre suisse. Ils ont en effet rédigé un avis sur une directive du Conseil de l'Europe concernant les installations sportives. Le texte définitif, paru depuis lors, renferme pratiquement toutes les propositions du Centre suisse. Il faut relever par ailleurs la publication de nouvelles fiches documentaires et listes de contrôle. Ces bases de travail ont suscité un vif intérêt chez les professionnels de la construction et les pouvoirs publics.

La publication prochaine de la norme révisée entraîne une conséquence inévitable: il importe de définir les documents qui viendront la compléter et déterminer à qui en incombera la préparation. Le Centre suisse se donne pour tâche de mettre au point une conception générale des bases techniques - conception qu'il entend mettre en application avec les organisations et services impliqués. Ce concept existant sous forme de projet, les conditions sont ainsi réunies pour garantir la coordination des travaux en ce secteur.

L'information des milieux professionnels s'opère par l'intermédiaire de canaux éprouvés. Il s'agit, en premier lieu, des 3 bulletins d'information, parus en allemand et en français, en juin,

./.

avril et novembre 1986. En automne, les préparatifs de la SWISS-BAU ont débuté, le Centre suisse devant présenter à cette manifestation une exposition et un film vidéo. Pour cette occasion, le Centre suisse a fait réaliser un court film vidéo de 4 mn., en raccourcissant une bande produite auparavant.

Le Centre suisse a réalisé par ailleurs une exposition française et une exposition italienne, destinées aux services de consultation et aux groupements d'intérêts régionaux. L'exposition se divise en deux parties, la première exposant le pourquoi et le comment de la construction adaptée, la seconde présentant les tâches des services de consultation régionaux. Ces deux expositions sont fréquemment utilisées à des fins de propagande. Leur réalisation a été possible grâce à une contribution de l'association Pro Infirmis.

Ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, les relations publiques prennent une importance croissante. Dans ce cadre, le Centre suisse a pris part aux manifestations suivantes:

- Séminaire de l'Association suisse de technique sanitaire, le 27 février à la Züspa: présentation de l'exposition
- 10e Conférence avec les entreprises de transport public, le 30 juin à Berne: conférence de J. Manser
- Institut für Sonderpädagogik der Universität Zürich, Prof. A. Bächtold, le 30 juin: conférence de M. Hürlimann
- Jubilé du service Pro Infirmis Glaris, du 10 au 13 novembre: présentation de l'exposition, conférence de J. Manser
- Cours sur le choix des couleurs, contrastes et éclairages pour les malvoyants, les 24/25 novembre à Muttenz BL: participation de S. Kreis.

Une réflexion sur les objectifs des relations publiques, menée en perspective de la publication de la norme révisée, a abouti aux conclusions suivantes: si l'on veut qu'une base de travail d'une telle importance acquière un degré de notoriété suffisant, il convient d'intensifier les activités dans le secteur des relations publiques. La SWISSBAU 87 marquera le départ de la phase d'intensification des relations publiques. Le Centre suisse a eu la chance de s'attacher le concours d'un collaborateur ayant acquis une solide expérience en tant que responsable des ventes dans diverses entreprises privées. La situation financière relativement défavorable du Centre suisse ne permet de lui offrir, pour le moment, qu'un contrat d'engagement temporaire.

Le concept de relations publiques prévoit le recours à de nouveaux instruments, tels qu'un prospectus conçu pour les architectes, un chablon de dessin ou un nouveau film vidéo. Les opérations de relations publiques lancées à l'aide de ces instruments seront étalées sur les années 87/88. Le financement des différentes campagnes, faisant appel à des donateurs et à des sponsors, sera préparé d'un projet à l'autre. Cette méthode permettra de ne pas surcharger le budget d'exploitation.

Grâce à une heureuse prise de conscience, la coordination dans le domaine de la construction adaptée est devenue plus exigeante, tout en demandant aussi plus de temps. A cet égard, il faut mentionner l'amélioration de la collaboration avec l'Association suisse des invalides, unie au Centre suisse par des contacts réguliers.

La préoccupation essentielle reste la constitution de services régionaux de consultation et de groupes de pression, dotés de structures appropriées. En même temps, le Centre suisse veille à améliorer la qualité et la capacité des services et groupes déjà constitués. C'est le but que poursuivent les désormais traditionnelles rencontres des conseillers en construction de Suisse alémanique et de Suisse romande. En 1986, ces rencontres se sont déroulées à Bâle en septembre et à Sion en novembre. Le nombre croissant de participants ainsi que la présence des pouvoirs publics sont la preuve que les objectifs de la construction adaptée sont de mieux en mieux compris. A l'avenir, il importera de veiller davantage à l'application et au contrôle des dispositions. En effet, l'oubli ou le mépris de mesures exigées par la législation reste pour les architectes et les pouvoirs publics une pratique courante - pour la raison qu'elle ne tire pas à conséquence. Pour remédier à cette situation, les intéressés doivent intervenir sur plusieurs plans: en diffusant largement l'information et en contrôlant professionnellement projets et exécutions à tous les niveaux.

Au titre de la coordination, mentionnons les manifestations suivantes:

- Lucerne: entretien avec M. Egli, directeur des travaux publics, et des représentants du groupe de travail pour la construction adaptée, au sujet de la révision de la loi sur la construction et du nouveau service de consultation (28.4)
- Berne: entretien avec l'ASKIO au sujet du "Parcours historique", prévu à l'occasion de CH-91 et du projet de l'architecte J. Lang (6.5)
- Valais: 1ère rencontre des personnes intéressées par la construction adaptée du Haut-Valais et du Bas-Valais, en vue de la création d'un service professionnel de consultation pour le canton (4.6)
- Bâle: entretien avec des représentants locaux des personnes handicapées, au sujet de la création d'un service professionnel de consultation (19.6)
- AST: séance du groupe "Les personnes handicapées dans les transports" (10.9)
- Zurich: entretien avec Mme Kuster de l'Association des ergothérapeutes, au sujet de la collaboration professionnelle (11.9)
- Zurich, contacts avec M. J. Kopp, chargé du sujet des personnes handicapées à la radio de Suisse alémanique et rhéto-romane (19.9)

Le Centre suisse a reçu la visite de professionnels venant de l'étranger:

- Deux représentants de l'Institut für soziale Design de Vienne ont rendu visite au Centre suisse le 25.8. Ils désirent s'inspirer de notre modèle pour mettre sur pied un organisme équivalent en Autriche.
- Le Centre suisse a organisé plusieurs rencontres en Suisse pour l'architecte américain Paul Crayson. Celui-ci a, de son côté, procuré au Centre suisse d'importants contacts avec des services des Etats-Unis.

Jusqu'à présent, le Centre suisse a dû organiser son activité de recherche à très brève échéance. Pour la première fois, une contribution de la Fondation en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral va lui permettre de se consacrer intensément à

./.

l'étude d'un sujet déterminé. Après conclusion des travaux nécessités par la révision de la norme, le Centre suisse poursuivra sa tâche d'élaboration de bases techniques, tel que le prévoit le concept général. La mise au point de la norme a d'ailleurs révélé que la connaissance des solutions architecturales correctes faisait cruellement défaut. Dans les années à venir, la préparation de bases techniques essentielles va exiger un important investissement en travail et en moyens financiers.

Le passage de 1986 à 1987 a marqué un tournant. Un rapport englobant les cinq premières années d'activité du Centre suisse va faire le bilan des résultats qu'il a obtenus et présenter ses projets. Les progrès accomplis en Suisse dans le domaine de la construction adaptée sont sensibles. Cependant, certains obstacles subsistent auxquels de nouveaux viennent s'ajouter. Ce constat incite le Centre à améliorer et à diffuser plus largement ses prestations. Les efforts se portent dans différentes directions: achèvement du réseau de services de consultation, constitution de bases techniques supplémentaires, intensification des relations publiques. Dans tout ce que nous entreprenons, nous sommes tributaires de la collaboration et de l'aide financière de nos partenaires. Confiants dans l'avenir, c'est avec gratitude que nous considérons le passé. Nous remercions ici toutes les personnes et organisations qui ont soutenu le Centre suisse dans la mesure de leurs moyens, lui garantissant ainsi la possibilité d'offrir ses prestations.

Zurich, le 30 juin 1987

Le président:

Prof. Werner Jaray



Coire:

le service de consultation sur la construction adaptée prend un bon départ

"En construisant, pensez aux personnes handicapées". Ce slogan commence à s'imposer un peu partout - jusque dans les Grisons. Un nombre croissant de maîtres de l'ouvrage et d'architectes "y pensent", prenant ainsi conscience de leur rôle. Cette évolution a sa conséquence logique: le besoin de conseils professionnellement qualifiés se fait davantage sentir. Ces dernières années, les services Pro Infirmis du canton des Grisons ont nettement ressenti ce nouvel intérêt pour un mode de construire adapté aux personnes handicapées. Ils ont été à maintes reprises confrontés à des demandes provenant de promoteurs, d'architectes, de services publics ou encore de personnes handicapées. Notons ici que cette tendance concerne aussi bien les constructions nouvelles que les transformations et rénovations. Or, en présence de situations relativement complexes, les collaborateurs de Pro Infirmis ont rapidement constaté que leur savoir et leur expérience ne permettaient plus d'assurer un conseil professionnellement qualifié. Dans ces circonstances, Pro Infirmis a fait ce qui s'imposait: le service de Coire a engagé un professionnel de la construction à qui il verse des honoraires.

Un professionnel à disposition

Le nouveau conseiller en construction s'appelle Bruno Rüegg. Il est technicien en construction et a représenté la SIA dans le jury du concours organisé à l'occasion de l'année internationale de la personne handicapée (remise d'une distinction à des réalisations architecturales modèles). Pro Infirmis Coire assure les contacts avec Monsieur Rüegg.

Beratungsstelle für
behindertengerechtes Bauen
c/o Pro Infirmis
Alexanderstrasse 16

7000 Chur

Tél. 081 22 44 38

Première campagne du service

Le nouveau service s'est présenté à toutes les communes grisonnes en leur envoyant une circulaire accompagnée du prospectus "Non aux barrières architecturales". Il prépare une seconde opération, en automne, avec la collaboration du Centre suisse. Elle consistera à rendre tous les architectes attentifs aux prestations offertes par le service ainsi qu'à les sensibiliser à l'ensemble de la question des obstacles architecturaux. Nous vous tiendrons informés.

Les étudiants en architecture des Grisons s'intéressent à la construction adaptée

Deux classes d'architecture de l'ETS du Soir (Abendtechnikum) de Coire vont prochainement être initiées par Bruno Rüegg aux "secrets" de la construction adaptée. On sait que ce sujet n'est généralement pas au programme des écoles d'architectes. Or, un étudiant de Coire a pris l'initiative, avec l'aide de Bruno Rüegg, de faire connaître à ses condisciples les règles théoriques et pratiques de la construction adaptée. En visitant quelques constructions modèles, les étudiants pourront se rendre compte concrètement de ce qu'il faut faire et ne pas faire.

Campagne de relations publiques:
les conseillers en construction à la rescousse

La tournée des conseillers en construction de Suisse alémanique a eu d'heureuses conséquences: tous les services de consultation vont soutenir activement la campagne de RP du Centre suisse. Il va s'agir maintenant de réaliser le projet, canton par canton.

Dans le dernier bulletin d'information, nous vous avons présenté l'ensemble des opérations préparées par le Centre suisse. La réalisation d'une campagne d'une telle envergure nécessite la participation des services régionaux. Nous avons donc fait un petit Tour de Suisse (alémanique) afin de gagner tous les conseillers à notre cause. Ceux-ci ont réservé un excellent accueil à notre projet. Nous pouvons compter sur le concours des cantons suivants:

Argovie/Appenzell(AI et AR)/Bâle-Ville et Bâle-Campagne/
Berne/Lucerne/Soleure/St-Gall/Grisons/Zurich

Les entretiens avec les conseillers en construction et les collaborateurs de la Banque cantonale zurichoise nous ont procuré une quantité d'idées nouvelles. Ces suggestions ne manqueront pas de renforcer l'impact de notre campagne. La Banque cantonale zurichoise nous a notamment conseillé d'organiser un concours d'architecture à la suite de l'envoi du chablon. Cette initiative ouvre de nouveaux horizons à la construction adaptée, lui conférant enfin la notoriété qu'elle mérite. Ainsi, nous nous rapprochons un peu plus de notre but à long terme: faire de l'application des règles de la construction adaptée une chose tout à fait normale. Les différentes opérations se dérouleront comme suit:

1. Double envoi, dont l'un accompagné du chablon

La première opération de RP consistera en un double envoi, adressé aux architectes. Le second de ces envois contiendra le chablon ainsi que le prospectus du Centre suisse, muni d'une carte-réponse. Cette carte permettra au destinataire de commander de la documentation sur la construction adaptée. Une lettre du service régional de consultation annoncera par ailleurs le concours d'architecture. Le premier envoi - qui aura eu lieu quelque 10 jours auparavant - consistera en une lettre du conseiller en construction, exposant aux architectes le sujet de la campagne de RP. Cette circulaire signalera aussi l'arrivée d'un second envoi, renfermant une surprise fort utile (le chablon d'architecte).

2. Concours d'architecture

Le sujet idéal pour le concours serait un ensemble d'immeubles d'habitation. Un bâtiment ouvert au public ferait aussi l'affaire. L'essentiel est, que du point de vue de l'architecture adaptée aux personnes handicapées, il s'agisse d'une réalisation modèle. Le concours doit être public, afin qu'un maximum d'architectes puissent être confrontés avec la question. Un concours sur invitation ne pourrait en effet avoir un impact aussi large.

3. Nos partenaires: les banques cantonales

La Banque cantonale zurichoise (Zürcher Kantonalbank) a financé la réalisation des chablons qui seront envoyés aux architectes du canton de Zurich. Le premier entretien avec la Banque cantonale lucernoise a pris une tournure favorable. Lucerne va donc attendre les résultats de l'envoi prévu dans le canton de Zurich afin de tirer parti de cette première expérience.

Après les vacances d'été, nous prendrons contact avec d'autres banques cantonales. Nous devrions être alors en possession des premiers chablons. Nous pourrions ainsi montrer concrètement aux banques à quoi ressemble ce support publicitaire d'un nouveau genre. Nous sommes convaincus de gagner la participation des banques cantonales: cette campagne originale promet un bon impact de RP, pour une cause qui attire la sympathie générale.

Nous vous informerons régulièrement sur le déroulement de la campagne.

Qu'y a-t-il de prévu pour la Suisse romande et le Tessin?

Bien entendu, nous prévoyons de mener des opérations analogues dans les cantons de Suisse romande et au Tessin. Une fois la campagne terminée dans le canton de Zurich, nous en évaluerons les résultats. En collaboration avec les commissions des barrières architecturales et la F.T.I.A., nous organiserons ensuite l'envoi du chablon et le concours d'architecture.



Un programme informatique pour réaliser un guide

Page 20

L'Association jurassienne pour l'élimination des barrières architecturales (AJEBA) vient de prendre une initiative originale. Elle a chargé un atelier genevois de mettre au point un programme informatique. Celui-ci servira à la réalisation d'un guide des lieux accessibles aux personnes handicapées dans le canton du Jura. Le programme sera élaboré grâce à l'appui financier de Pro Infirmis. A partir de 1988, au plus tôt, il sera à la disposition d'autres utilisateurs.

Voyages en France et en Finlande

Page 21

Profitant de séjours à l'étranger, deux collaborateurs du Centre suisse, M. Hürlimann et J. Manser, sont entrés en rapport avec des professionnels de la construction adaptée. M. Hürlimann a visité, avec Monsieur L.P. Grobois, la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, à Paris. De son côté, J. Manser a fait la connaissance de l'architecte finlandaise Maija Könköllä. Travaillant pour l'organisation INVALIDILIITO, elle gère le seul service de Finlande qui se consacre exclusivement et à plein temps à la construction adaptée.

Séminaires de l'automne 1987

Cet automne, plusieurs séminaires sur la construction adaptée auront lieu dans différents pays. En voici la liste:

3rd international Symposium "Design for all people"

21-25.9.87 Düsseldorf

Sujet: Instruments pour l'intégration des personnes handicapées

Organisateur: International Symposium "Design for all people"

Séminaire européen pour les architectes 25-26.9.87 à Milan

Sujet: séminaire européen d'architectes et experts dans le domaine des barrières architectoniques: propositions pour la définition d'un programme commun de formation

Organisateur: Associazione italiana per l'assistenza agli spastici

Séminaire CIB/W84 15-17.10.87 à Prague

Sujet: Creating Non-Handicapping Environments - Renewal of Inner Cities

Organisateur: CIB/W 84 - Royal Institute of Technology, Stockholm

Un programme informatique pour ... réaliser un guide

L'AJEBA est en train de réaliser un guide des endroits accessibles au public sans barrières architecturales dans le canton du Jura.

Les données ont déjà été recueillies grâce au travail de personnes au chômage. Celles-ci ont visité tous les lieux publics du canton et les ont enregistrés sur un questionnaire. Ce même questionnaire a été traduit en allemand et distribué par la F.S.H.M.

A la demande de l'AJEBA, le Secrétariat général de Pro Infirmis à Zurich vient d'accorder le financement d'un programme informatique qui permettra de :

- recueillir pour une région ou un canton, tous les lieux publics, avec ou sans barrières architecturales
- de maintenir ces données à jour
- d'en tirer toutes les listes désirées, notamment celles contenant les lieux accessibles sans barrières architecturales dans le but d'éditer un guide

Au moyen d'un logiciel "DBase III plus", l'atelier informatique de Foyer-Handicap à Genève, responsable M. Félix Dalang, développera le programme informatique.

Ce matériel sera disponible d'abord en français, toutefois pas avant 1988.

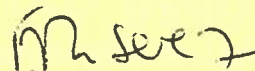
Un ordinateur IBM-PC avec 512 K sera nécessaire pour travailler avec le programme. Les ordinateurs NCR-PC 8 sont compatibles avec celui-ci.

Le Secrétariat général de Pro Infirmis suisse sera propriétaire de ce programme et le mettra à disposition des intéressés.

L'AJEBA se réjouit d'être la première utilisatrice de ce programme; elle exprime sa reconnaissance au Secrétariat général de Pro Infirmis, par M. Viktor Schiess, pour sa contribution financière et remercie M. Dalang de l'atelier informatique de Foyer-Handicap à Genève de sa collaboration.

Pour l'AJEBA :

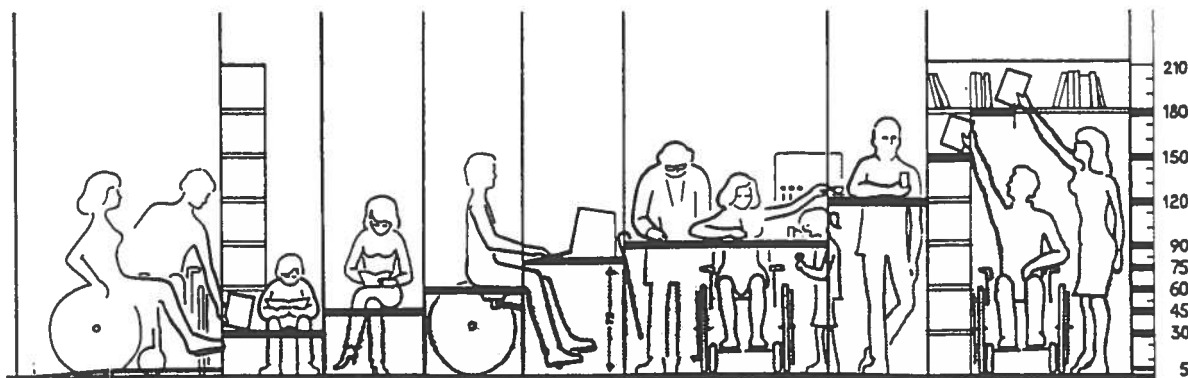
François Miserez, président



Delémont, le 15 juillet 1987

La Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris

Nous n'aurions pu rêver d'un guide plus qualifié: Pierre-Louis Grosboisen personne nous accueille au milieu du flot des visiteurs qui se dirigent vers l'entrée principale. D'emblée, il nous présente deux dossiers: le premier renferme une documentation complète et détaillée - celle qui a servi à rendre la Cité accessible à tous. Le second, trois fois plus épais, est l'auto-critique rédigée après l'exécution des travaux.



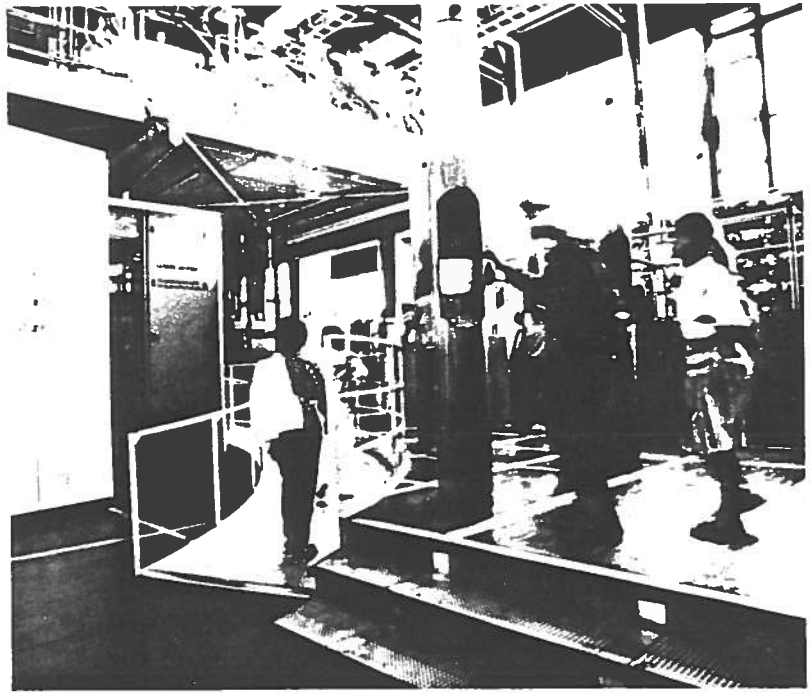
Située à l'entrée de l'immense Parc de la Villette, la Cité des Sciences et de l'Industrie représente l'heureux aboutissement d'un échec retentissant. Les abattoirs de la Villette n'ont en effet fonctionné que 5 ans. Reconverti, leur gigantesque complexe abrite aujourd'hui plusieurs musées des sciences et techniques. Monsieur Grosbois a été chargé par le maître de l'ouvrage d'assurer aux personnes handicapées l'accès et l'utilisation de la Cité dans son ensemble. L'architecte garde un très vif souvenir du solide appui qu'il a reçu de la commission de construction. De notre côté, nous sommes profondément impressionnés de l'engagement, de la méthode et du soin que Monsieur Grosbois a apportés à l'accomplissement d'une tâche délicate.

La Cité a été conçue comme une réalisation modèle: elle devait permettre à tous les visiteurs d'accéder aux mêmes possibilités, en suivant les mêmes voies et en utilisant les mêmes moyens. Toute installation spéciale - source de ségrégation - devait être bannie. L'architecte est si bien parvenu à son but que le visiteur ne remarque absolument rien. Les voies de liaisons, les toilettes, les panneaux d'information ne portent que rarement le symbole de l'ICTA. L'aménagement du musée nous frappe plutôt par l'originalité de certaines idées: des vitrines sous lesquelles un fauteuil roulant peut circuler, des écrans inclinés vers le spectateur, des panneaux d'information et des lucarnes d'observation placés à différentes hauteurs. Les visiteurs profitent d'ailleurs amplement de ces diverses possibilités - et pas seulement ceux qui sont handicapés.

Monsieur Grosbois nous rends attentifs aux limites auxquelles il s'est heurté - la plupart sont d'ordre technique. Certaines expositions sont installées sur des éléments spatiaux munis d'un socle et présentant plusieurs niveaux. L'égalité s'arrête au pied de la marche: l'obstacle est là et le visiteur ne peut atteindre certains secteurs des expositions qu'au prix d'un détour. Le résultat de l'entreprise est malgré tout impressionnant. La Cité dispose même d'une voiture électrique permettant à qui le désire - handicapé ou pas - de visiter le musée confortablement assis.

L'originalité de la Cité réside certes dans la manière systématique dont le projet a été conçu et réalisé. La volonté démontrée par l'architecte de contrôler lui-même son ouvrage nous a tout

./.



autant frappés. Le rapport critique détaillé relève de nombreuses lacunes et erreurs auxquelles on tente maintenant de remédier. A titre de conclusion générale, Monsieur Grosbois constate que, dans la Cité, seules les personnes handicapées de la vue sont encore relativement désavantagées. Il est vrai que le recours toujours plus fréquent aux moyens visuels de communication est une source de difficultés supplémentaires.

Matthias Hürlimann



Monsieur Grosbois a aimablement mis photographies et illustrations à notre disposition.

La construction adaptée aux personnes handicapées en Finlande

Du 12 au 14 juin, j'ai pris part à l'assemblée annuelle de Rehabilitation International (RI), à Turku en Finlande. Représentant Pro Infirmis, j'étais accompagné de 4 autres délégués suisses. RI rassemble 120 organisations privées et publiques, venant de 80 pays. La Suisse y est représentée par Pro Infirmis et l'Office fédéral des assurances sociales.

Dans notre domaine d'activité, l'"oeuvre" la plus connue de RI est le symbole de l'ICTA. Il a été mis au point par l'"International Commission on Technical Aids, Building and Transportation" (ICTA), commission permanente de RI.



La construction adaptée aux personnes handicapées ne figurait pas à l'ordre du jour de l'assemblée de RI. Cette manifestation m'a cependant fourni l'occasion de contacts et échanges en ce domaine avec différents pays. J'ai notamment saisi la chance qui m'était ainsi offerte de connaître la situation en Finlande et de la comparer aux expériences réalisées en Suisse.

Les bases légales finlandaises

C'est dans les années 50 qu'ont été formulées les premières revendications ayant pour objet la suppression des obstacles architecturaux. Il a cependant fallu attendre 1973 pour que des dispositions à caractère obligatoire figurent dans la loi sur la construction. Les textes d'exécution détaillés ont été édictés quelques années plus tard, en 1979. Récemment, en 1985, les dispositions ont été révisées et rendues plus rigoureuses. La loi est applicable dans toute la Finlande, mais ce sont les communes qui délivrent les permis de construire.

Leur application

L'application des dispositions légales soulève des problèmes analogues à ceux que nous rencontrons en Suisse. Les communes déterminent de manière décisive dans quelle mesure les constructions sont exemptes d'obstacles architecturaux. Tout comme en Suisse, le poids et le dynamisme des groupes de pression locaux et régionaux jouent donc un rôle primordial.

Bases techniques et conseil

La norme finlandaise et les autres bases prennent modèle sur des documents suédois. D'ailleurs, c'est surtout avec la Suède qu'ont lieu les échanges d'expériences. Les professionnels spécialisés dans le domaine de la construction adaptée sont rares. Il existe, dans chaque région, certaines personnes qui ont acquis, à titre bénévole ou accessoire, des connaissances relativement limitées. Seule l'architecte Maija Könkkölä exerce en fait une activité professionnelle à plein temps dans le domaine de la construction adaptée. Elle a tout d'abord travaillé pour l'organisation en faveur des infirmes moteurs cérébraux. Depuis 11 ans, elle est engagée en tant qu'architecte-conseil par l'"INVALIDILIITO", la plus grande organisation finlandaise pour personnes handicapées. En termes suisses, cette institution équivaut à une combinaison de Pro Infirmis, l'Association suisse des invalides et l'ASPr.

./.

Selon Maija Könkkölä, cet unique poste d'architecte-conseil ne permet pas - et de loin - de faire face à toutes les tâches. A son grand regret, il n'a pas été possible jusqu'ici d'augmenter la capacité de son service. Les principales activités de Maija Könkkölä sont les suivantes: conseil, formation, révision des bases techniques et action politique (groupe de pression).

L'entraide et les groupes de pression

Sur ce sujet, je n'aurais pu trouver d'interlocuteurs plus qualifiés en Finlande que Maija et Kalle (son mari) Könkkölä. Tous deux sont handicapés. Maija, par une diminution progressive de la vue, Kalle, par la nécessité de se déplacer en fauteuil roulant et de recourir périodiquement à un respirateur. Depuis l'époque de leurs études, tous deux s'engagent politiquement pour les personnes handicapées. Représentants du parti vert finlandais, ils font également partie d'organes politiques. Kalle a été membre du parlement finlandais jusqu'au printemps 1987. Ils ont tous deux été élus au parlement d'Helsinki, Kalle appartenant en outre au gouvernement de la ville qui compte 15 personnes. En tant que parlementaire, Maija Könkkölä fait partie des autorités compétentes pour l'accord des autorisations de construire. Ce n'est certes pas par hasard qu'à Helsinki, on contrôle systématiquement toutes les demandes de permis de construire.

Comparaison avec la Suisse

Il semble que, surtout dans les villes et agglomérations finlandaises, les règles de la construction adaptée soient appliquées plus systématiquement et plus naturellement qu'en Suisse. En revanche, nous disposons à mon avis de bases techniques plus modernes et de meilleures possibilités de conseil. J'ai malgré tout rapporté de Finlande quelques "tuyaux" d'une actualité particulièrement brûlante... : comment aménager un sauna accessible aux personnes handicapées!

Joe Manser

Kalle Könkkölä: depuis son élection au parlement, presque tous les Finlandais le connaissent. Pourtant, en Finlande comme ailleurs, rien n'est jamais acquis définitivement: après l'élection de Könkkölä au parlement, une rampe avait été installée à une entrée - discrète - du bâtiment. Le mandat de Könkkölä a pris fin au printemps 87. Trois semaines après son départ, la rampe avait disparu.



Un fabricant de fenêtres met au point
une porte de balcon adaptée

Page 26

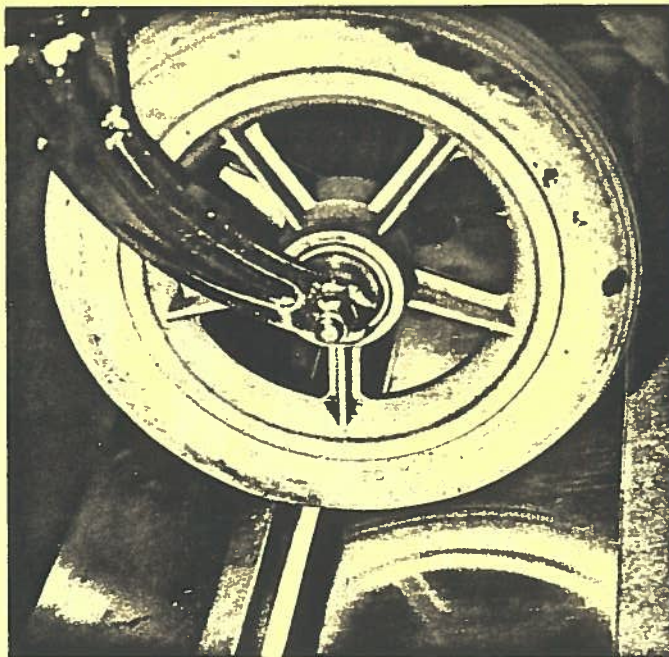
Les seuils de balcon constituent un obstacle classique pour les utilisateurs de fauteuil roulant. Pour les personnes handicapées de la marche et de la vue, ils représentent un réel danger de chute. Sensibilisée à la question par des demandes répétées, la maison Ego Kiefer SA a mis au point un détail de seuil qui sera ultérieurement fabriqué en série. Consulté dès le début du projet, le Centre suisse a participé activement aux essais sur modèle. Pour la première fois, il a bénéficié, pour couvrir ses frais d'études, d'une aide à la recherche accordée par la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral.

Détails de porte de balcon
présentant un seuil de hauteur minimale

Page 29

Monsieur Thomas Nadas, architecte et membre de l'Association Handicapés, Architecture, Urbanisme (H.A.U.), de Genève, a mis à notre disposition, pour que nous les publiions, les détails de 2 seuils de porte de balcon et d'une porte d'entrée. Ces détails ont été mis au point dans son bureau d'architecture. Ils sont utilisés avec succès depuis plusieurs années.

Nous remercions Monsieur Nadas de son initiative et espérons que cet exemple incitera d'autres professionnels à nous présenter des solutions techniques permettant de surmonter les obstacles architecturaux. La diffusion d'informations de ce genre sert indéniablement l'intérêt général.



Un fabricant de fenêtres met au point une porte de balcon adaptée aux personnes handicapées

Les seuils de balcon font partie des obstacles classiques à la mobilité des personnes handicapées. Une solution s'est longtemps fait attendre. Jusqu'à présent, les portes de balcon dépourvues de seuil étaient fabriquées spécialement. Si le problème technique était ainsi résolu, celui des coûts et donc de la diffusion d'un détail adapté ne l'était pas. Pour percer sur le marché, le produit devait être fabriqué industriellement en série.

L'un des tout premiers fabricants suisses de fenêtres, la maison Ego Kiefer SA, d'Altstätten (SG) vient de prendre l'initiative décisive. Constatant que les portes de balcon adaptées aux personnes handicapées faisaient l'objet d'une demande croissante, l'entreprise a décidé de combler la lacune existant sur le marché. Elle a mis au point un modèle à l'échelle grandeur (échelle 1:1) et l'a fait tester par des personnes handicapées.

Dès le stade du projet, le Centre suisse a été invité à participer à la mise au point du modèle.

Pour la première fois, le Centre suisse a été rémunéré de ses travaux de recherche et d'élaboration de solutions nouvelles. Il a en effet bénéficié d'un subside de la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral. Ces fonds lui ont été attribués dans le cadre d'un projet de recherche appliquée, portant sur le domaine du logement adapté.

En mai 1987, le modèle était terminé. La maison Ego Kiefer SA a alors invité 5 personnes handicapées à venir le tester à son siège. Ces personnes avaient été choisies pour représenter divers types de handicap. Il s'agissait de

- R. Bieg, handicapé de la marche, conseiller en constr. ASI
- J. Stiger, handicapé de la marche, ASI
- M. Lüchinger, handicapé de la marche et utilisateur de fauteuil roulant, ASI
- H. Bindschedler, utilisateur de fauteuil roulant, Behinderten-Konferenz Zürich (BKZ)
- Joe A. Manser, utilisateur de fauteuil roulant, Centre suisse.



La porte de balcon présente un seuil de hauteur réduite de 25 mm. Le but du test était de rendre cet obstacle minime aisément franchissable, aussi bien pour les personnes handicapées de la marche que pour celles en fauteuil roulant. La solution, consistant à aménager deux glacis d'inclinaison adéquate de chaque côté du seuil, a donné d'excellents résultats.



L'avenir du projet

Le modèle a subi avec succès le contrôle du LFEM et peut donc être fabriqué. Les premières séries seront réalisées en matière synthétique. Si les résultats le permettent, il existera ultérieurement un modèle de porte en bois. La commercialisation du produit est avant tout l'affaire du fabricant. Le Centre suisse va cependant s'employer activement à le faire connaître.

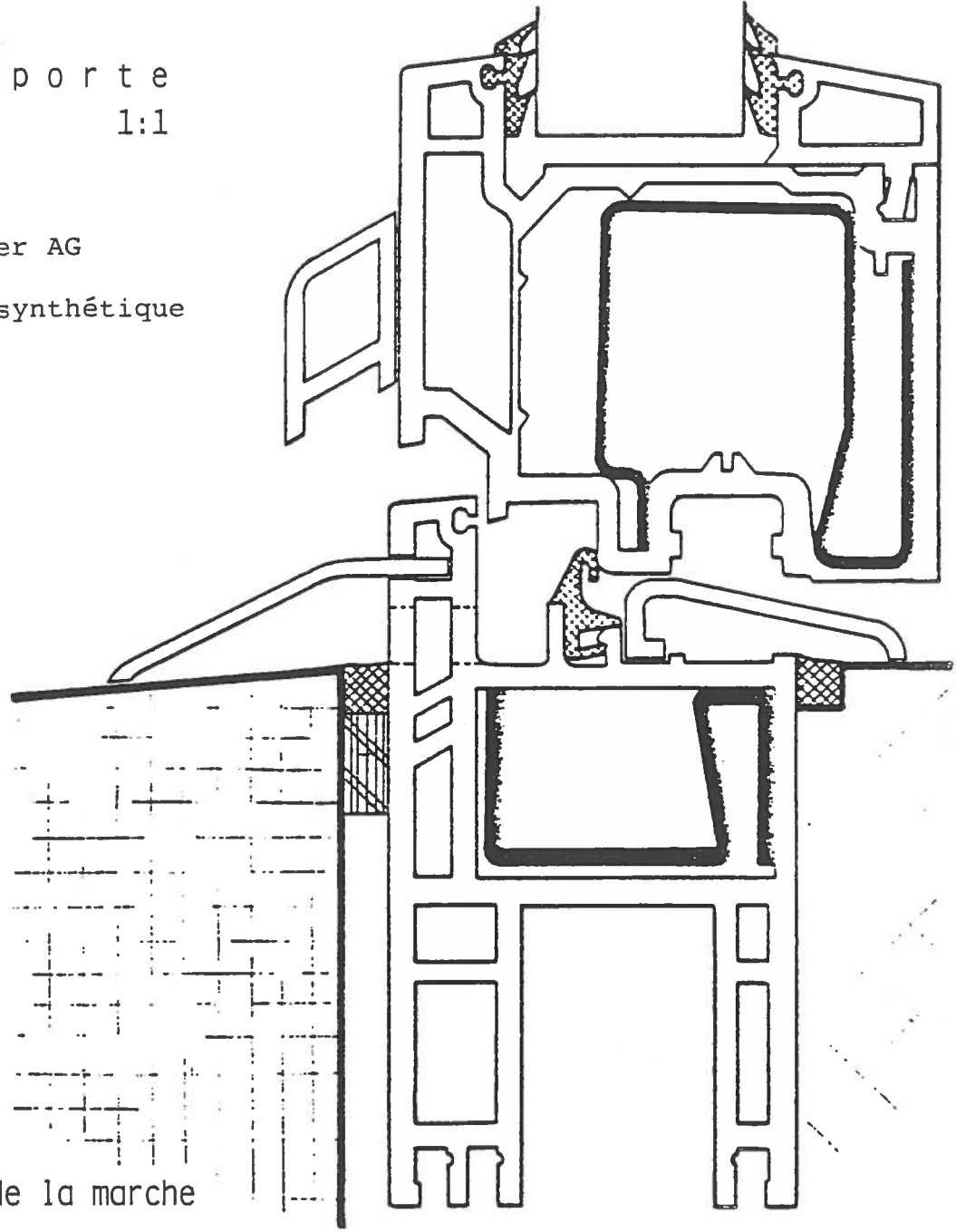
AVIS AUX CONSEILLERS

Un prototype de la nouvelle porte est actuellement testé dans un home pour personnes âgées des Grisons. La maison Ego Kiefer SA possède un second prototype et le met g r a t u i t e m e n t à la disposition de toute personne désireuse de faire un essai. Il peut, par exemple, être utilisé pour remplacer une porte usagée. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au Centre suisse.

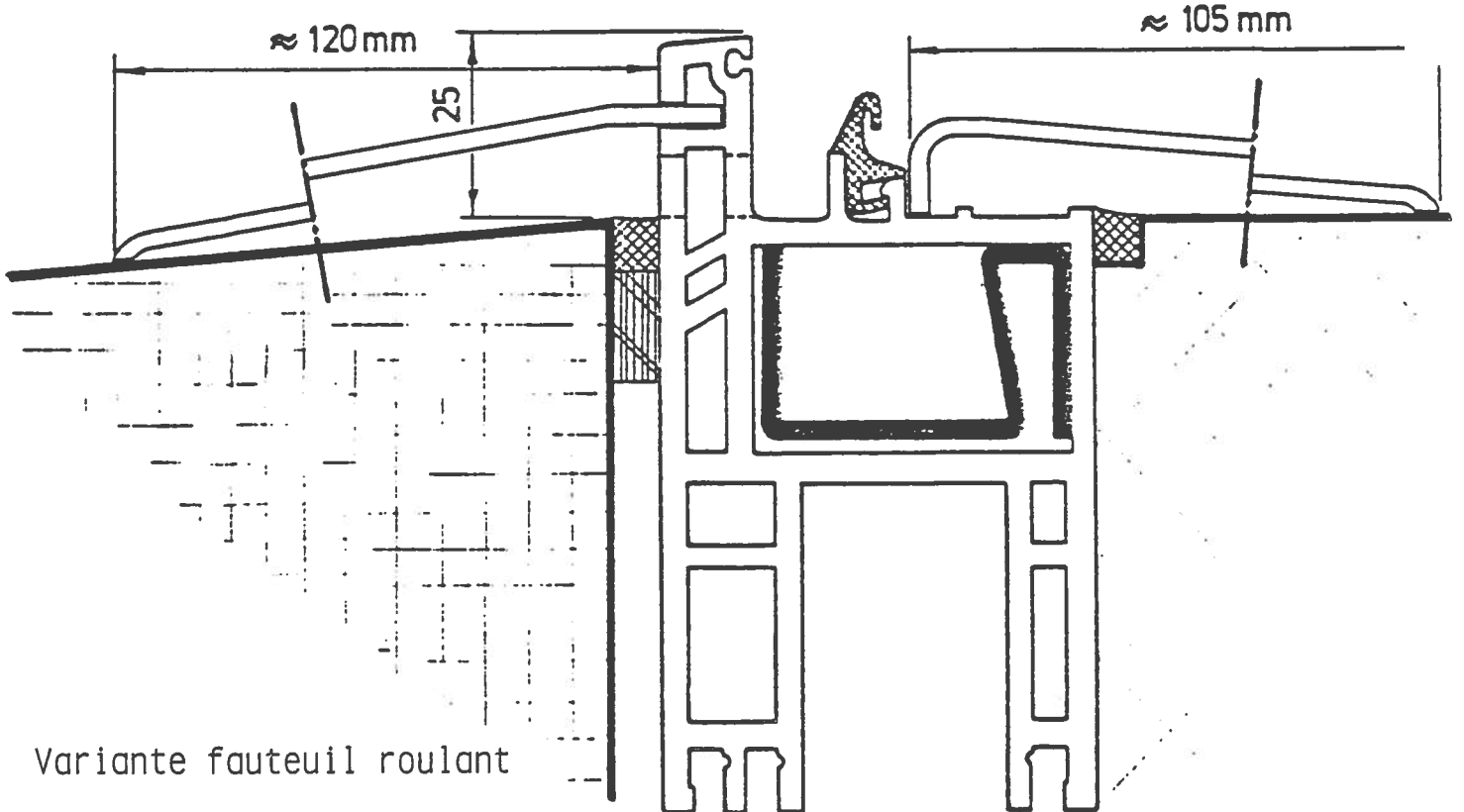
Détail de porte
de balcon 1:1

Fabricant: Ego Kiefer AG

Matériel: Matière synthétique



Variante handicap de la marche



Variante fauteuil roulant

Exemple de détail réalisé par:

Thomas NADAS architecte SIA 9, rte des Jeunes 1227 Acacias Tél. 022/43 11 40

PORTE DE BALCON

DÉTAILS-TYPES, ÉCHELLE 1/2

en bois, bois-métal,
métal léger ou acier
à un ou deux vantaux
s'ouvrant à l'intérieur,
avec seuil arrondi
pour fauteuil roulant

Ferrements : crémones
ISOBALCO ou similaire

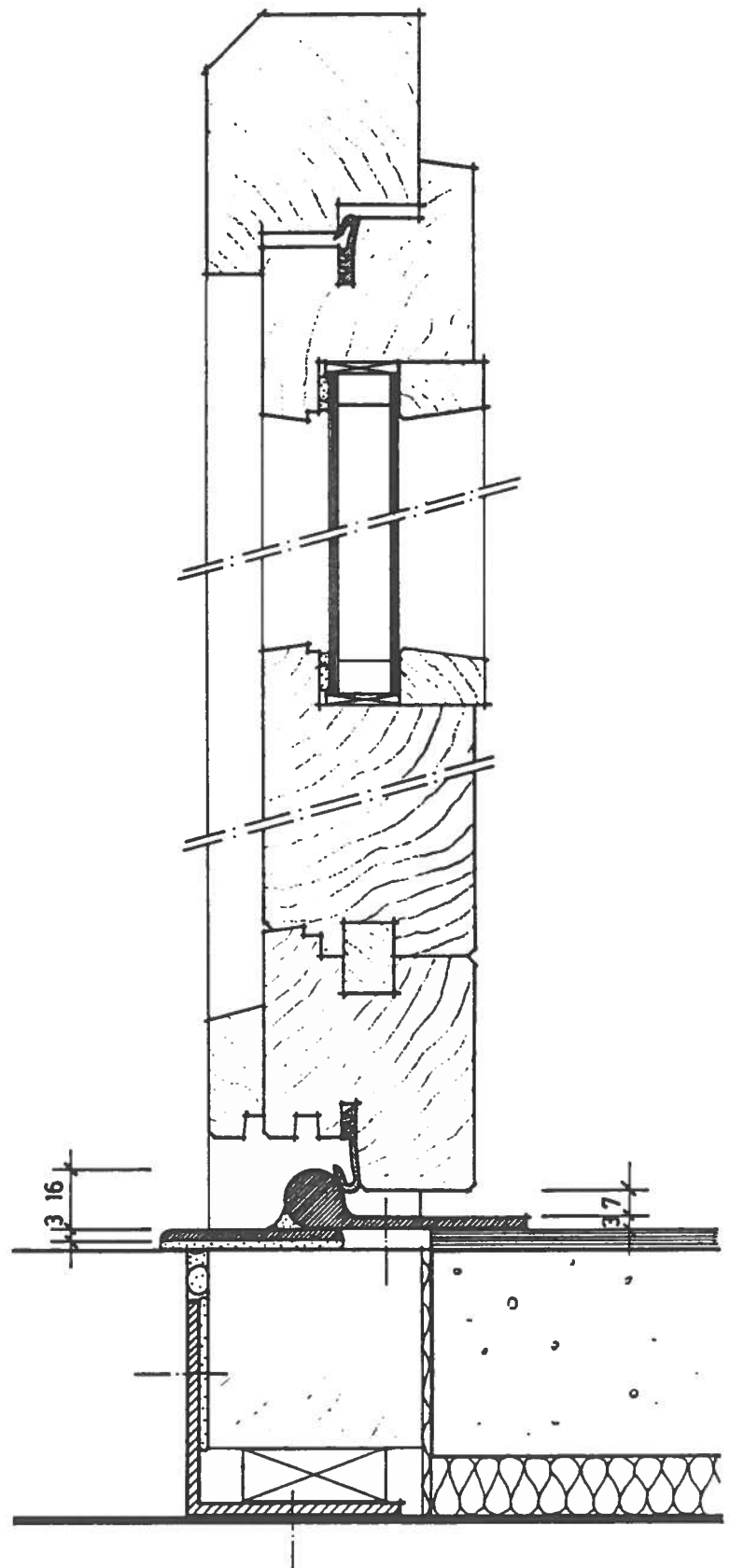
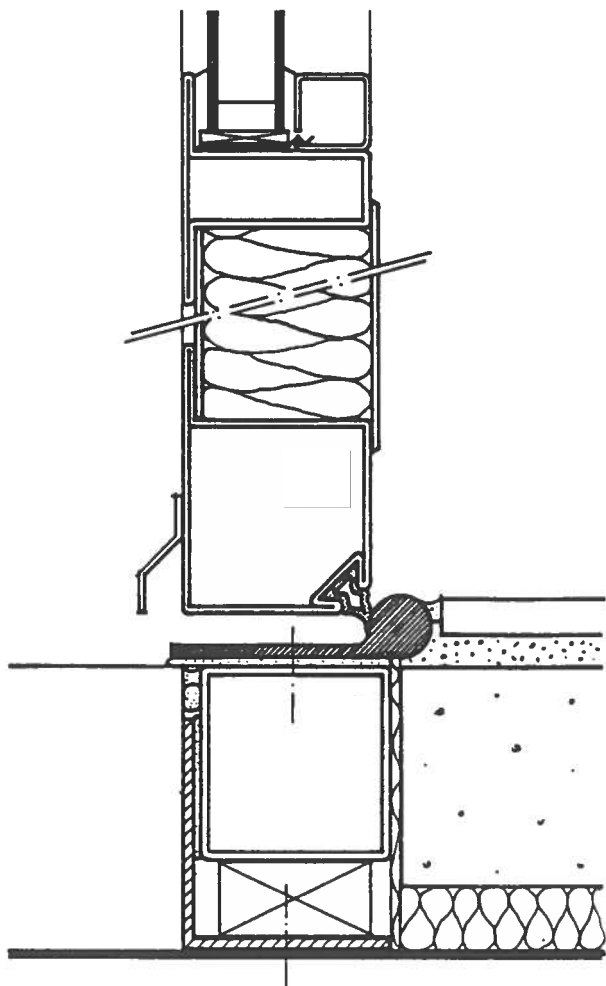
Joints caoutchouc EPDM

Seuil Anticorodal
avec joints au silicone

Première application :
Clinique Genevoise de
Montana, 1982

PORTE D'ENTRÉE

s'ouvrant à l'extérieur



./.

Exemple de détail réalisé par:

Thomas NADAS architecte SIA 9, rte des Jeunes 1227 Acacias Tél. 022/43 11 40

PORTE DE BALCON

en bois ou bois-métal
à un ou deux vantaux
s'ouvrant à l'intérieur,
avec seuil abaissé
pour fauteuil roulant

Ferrements de portes à
lever GEZE-HUBA-FIX
(OPO éd. 1977 No 54.491)

Caoutchouc mousse EPDM
(Angst + Pfister 10.2421.0099)

Seuil bombé 80 mm
sur compribande

Première application :
Maison de Loëx, Bernex 1970

DÉTAIL TYPE, ÉCHELLE 1/2

